

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis l'installation du nouveau gouvernement, chaque ministre marche sur des œufs pour éviter de froisser les différentes formations politiques et assurer sa survie. Dans une situation politique ultra-tendue, chaque mot et chaque intervention d'un ministre peut déclencher une crise politique, avec pour conséquence immédiate la censure du gouvernement. Pour éviter cela, le Premier ministre garde ses troupes sous contrôle et les invite à se concentrer davantage sur l'action que sur les discours.

Tous les esprits sont focalisés sur le budget, qui sort progressivement des cabinets ministériels pour entamer son parcours législatif. Le mot d'ordre est à la réduction des dépenses. Michel Barnier a exprimé, jeudi, lors de la présentation du projet de budget pour 2025, marqué par 60 milliards d'euros d'économies, son souhait que « cet effort soit juste, qu'il soit équilibré ». Toutefois, ce projet de budget, qui sera débattu à l'automne par le Parlement, « restera perfectible », a-t-il assuré. Dans un contexte de forte dégradation des finances publiques, le plan du gouvernement prévoit près de 60 milliards d'euros d'économies, dont 40 milliards devront être réalisés par une réduction des dépenses et 20 milliards par des hausses d'impôts.

Entre la pression des marchés, qui surveillent une France surendettée avec un déficit public atteignant 6,1 % du produit intérieur brut (PIB) cette année, et celle du Rassemblement national (RN), capable de faire chuter le gouvernement, l'équipe en place dispose d'une marge de manœuvre très étroite.

Ce budget, notamment le PLFSS, sera scruté de près, en particulier pour ce qui concerne les dépenses pour les familles et le congé parental.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Le 8 octobre 2024 - Géraldine Bannier, députée MoDem de la Mayenne interpelle le Ministre de la Santé sur les conséquences de la fixation d'un âge limite de 43 ans pour une PMA

La députée revient sur les conséquences des décrets et arrêtés post-loi relative à la bioéthique de 2021. Dans un décret du 28 septembre 2021 fixant les conditions d'organisation et de prise en charge des parcours d'AMP et un arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'AMP, ont rendu possible la PMA pour toutes les femmes (hétérosexuelles, homosexuelles ou célibataires). Ce décret et cet arrêté précisent les conditions d'âge (jusqu'à 45 ans pris en charge à 100 % par l'assurance maladie et 43 ans pour 6 inséminations artificielles et 4 Fiv) pour en bénéficier ainsi que d'une conservation de ses gamètes sans

motif médical. Toutefois, plusieurs mois après la promulgation de loi sur la bioéthique, la DGS a annoncé qu'entre le 2 août 2021 et le 15 octobre 2021, 2 487 demandes de premières consultations enregistrées dans les centres de don en vue d'une PMA avec don de sperme. Parmi celles-ci dont 1 171 émanaient de couples de femmes et 1 136 de femmes célibataires, seules 655 d'entre elles avaient débouché sur une consultation. Ces délais d'attente peuvent aller de 12 à 20 mois, existaient déjà avant la promulgation de la loi mais ils constituent un préjudice pour des femmes qui vont atteindre la limite d'âge de 43 ans. Il est désormais interdit de prendre en charge des femmes après 43 ans. Ces nouvelles dispositions créent donc une pression supplémentaire pour toutes les femmes de près de 43 ans. La « sanction » est ainsi forte pour certains couples qui ont débuté tardivement un parcours de PMA.

Elle demande, sans attendre la prochaine révision de la loi bioéthique, des mesures pour assurer la prise en charge des demandes de PMA de toutes les femmes et un report de l'âge limite selon les cas.

Le 8 octobre - Sophie Taillé-Polian, députée du Val-de-Marne interpelle la ministre de la Famille sur les restrictions des droits des familles homoparentales.

La députée soulève la restriction de droits intervenue l'été 2024 à l'encontre des couples de pères en cas d'arrivée d'un enfant né de GPA à l'étranger. Le 11 juillet 2024, la CNAM publiait une circulaire relative aux prestations des assurances maladie et maternité en cas d'accueil d'un enfant né de GPA, laquelle a pour conséquence de limiter l'accès au congé de paternité et d'accueil de l'enfant au seul père biologique, niant ainsi la paternité du second parent. De plus, elle crée une inégalité entre les familles hétéro et homoparentales. Le Défenseur des droits a pourtant reconnu, dans un avis rendu le 9 octobre 2020, que le refus « d'attribution du congé de paternité et d'accueil de l'enfant au réclamant porte atteinte aux droits d'un usager du service public de la sécurité sociale et procède d'un traitement discriminatoire en raison du sexe et de l'orientation sexuelle ». Bien qu'opposée philosophiquement à la GPA et à la possibilité de modifier la législation sur le sujet dans le pays, Sophie Taillé-Polian considère que l'égalité de chaque enfant et de chaque parent devant la loi, est un principe auquel il ne faut en aucune façon déroger. Cette circulaire a été prise par les ministres démissionnaires chargés des affaires courantes. ■

→ **Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de l'année 2023** – Rejeté en commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale le 25 septembre

- **AN 1^{ère} lecture :**

- Discussion en séance publique : mardi 15 octobre à 16h30, puis mercredi 16 octobre à 15h

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 16 octobre à 9h

- Discussion en séance publique : jeudi 22 octobre à 21h30

→ **Projet de loi de finances (PLF)**

Présentation en Conseil des ministres : jeudi 10 octobre

- **AN 1^{ère} lecture**

- Auditions des ministres Antoine Armand (Économie et Finances) et Laurent Saint-Martin (Budget et Comptes publics) : vendredi 11 octobre à 8h30

- Examen de la 1^{ère} partie (*recettes*) en commission des Finances : du mercredi 16 octobre (à partir de 17h) au samedi 19 octobre (fin de matinée) – Rapporteur général : Charles de Courson (Les Centristes, Marne – Groupe LIOT)

- Discussion de la 1^{ère} partie (*recettes*) en séance publique : du lundi 21 octobre (à partir de 15h) au vendredi 25 octobre (tard dans la nuit)

- Discussion de la 2^{ème} partie (dépenses et crédits des missions) en séance publique : du mardi 5 novembre au lundi 18 novembre

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Auditions des ministres Antoine Armand (Économie et Finances) et Laurent Saint-Martin (Budget et Comptes publics) : vendredi 11 octobre à 11h30

- Examen de la 1^{ère} partie (*recettes*) en commission des Finances : mercredi 20 novembre (*à confirmer*) – Rapporteur général : Jean-François Husson (LR, Meurthe-et-Moselle)

- Discussion en séance publique (ensemble du texte) : du lundi 25 novembre au jeudi 12 décembre

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025**

Présentation en Conseil des ministres : jeudi 10 octobre

- **AN 1^{ère} lecture**

- Auditions des ministres Geneviève Darrieussecq (Santé et Accès aux Soins), Paul Christophe (Solidarités et Autonomie) et Laurent Saint-Martin (Budget et Comptes publics)

- Examen en commission des Affaires sociales : entre le lundi 21 octobre et le vendredi 25 octobre (*dates précises à confirmer*) – Rapporteur général : Yannick Neuder (LR, Isère)

- Discussion en séance publique : du lundi 28 octobre (à partir de 15h) au mercredi 30 octobre (tard dans la nuit), puis le lundi 4 novembre (à partir de 15h)

- **Sénat 1^{ère} lecture**

- Audition du ministre Paul Christophe (Solidarités et Autonomie) : mercredi 23 octobre à 16h15

- Audition de la ministre Geneviève Darrieussecq (Santé et Accès aux Soins) : jeudi 24 octobre à 10h30

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 13 novembre (*à confirmer*) – Rapporteuse générale : Elisabeth Doineau (UDI, Mayenne)

→ Discussion en séance publique : du lundi 18 novembre (à partir de 16h) au samedi 23 novembre (fin d'après-midi)

→ **Proposition de loi de visant à restaurer un système de retraite plus juste en annulant les dernières réformes portant sur l'âge de départ et le nombre d'annuités** – *Déposée par le député Thomas Ménagé (RN, Loiret) le 18 septembre*

- → **AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 31 octobre